

SYSTÈME INTERNATIONAL D'OBSERVATION SCIENTIFIQUE DE LA CCAMLR

Observation scientifique menée pendant la saison de pêche 1998/99

3.1 Les observateurs des systèmes internationaux et nationaux ont couvert à 100% les opérations de pêche des navires visant *Dissostichus* spp. ou *C. gunnari* dans la zone de la Convention en 1998/99. Les rapports et données des carnets d'observation sont disponibles pour 32 campagnes menées par des palangriers dans les sous-zones 48.3, 58.6, 58.7 et 88.1, huit campagnes réalisées par des chalutiers dans la sous-zone 48.3 et les divisions 58.4.1, 58.4.3 et 58.5.2, et une campagne par un navire qui a posé des casiers à crabes dans la sous-zone 48.3. Six membres ont envoyé des observateurs scientifiques dans le cadre de la CCAMLR : l'Afrique du Sud, l'Argentine, l'Australie, le Chili, le Royaume-Uni et l'Uruguay. De plus, les informations collectées par les observateurs japonais embarqués sur des chalutiers à krill de leur pays sont régulièrement déclarées au WG-EMM. Le Comité scientifique encourage les membres qui envoient des observateurs nationaux sur des navires pêchant le krill à soumettre leurs données au WG-EMM.

3.2 Le Comité scientifique prend note du fait que les données et les carnets soumis par les observateurs scientifiques des pêcheries de poissons continuent de s'améliorer, tant par leur quantité que par leur qualité. Il remarque que c'est au prix d'un emploi du temps très chargé que les observateurs scientifiques sont arrivés à de tels résultats. Des remerciements leur sont adressés pour les efforts considérables qu'ils ont fournis cette année et les années précédentes.

3.3 La plupart des carnets et comptes rendus ont été soumis dans les six semaines qui suivaient le retour de chaque observateur au port. La fermeture, cette année, le 17 juillet, de la pêche à la palangre dans la sous-zone 48.3 a permis au secrétariat de traiter les données et de préparer les premières analyses à temps pour la réunion du WG-FSA. Le Comité scientifique note avec satisfaction que le carnet et le compte rendu de Martin Purves (Afrique du Sud), observateur scientifique embarqué sur un navire pêchant le crabe jusqu'au 23 septembre 1999, ont été rédigés et présentés au secrétariat avant le début de la réunion du WG-FSA.

3.4 Le Comité scientifique avise les coordinateurs techniques que les données des carnets des observateurs doivent être soumises au plus tôt, et qu'elles peuvent l'être avant le compte rendu écrit de l'observateur.

3.5 Le Comité scientifique note que, ainsi qu'il l'avait demandé l'année dernière (SC-CAMLR-XVII, paragraphe 3.4), les fiches de données sous format électronique (fiche-e) sont maintenant disponibles pour la déclaration des données d'observation sur les poissons et les crabes. Les fiches-e destinées aux données des observateurs et celles qui serviront à l'enregistrement des données de la plupart des autres types de pêcheries ont été créées par le secrétariat sous tableur Microsoft Excel. Environ 30% des données de pêche soumises en 1999 l'ont été sur des fiches-e en Excel. De plus, un modèle de base de données Microsoft Access a également été développé pour enregistrer les données d'observation. Cette banque de données est disponible depuis mi-1999, mais demande encore à être évaluée.

3.6 Le Comité scientifique note avec inquiétude que les informations sur les opérations de pêche au krill et la capture accessoire de cette pêcherie restent insuffisantes. Ces informations, dont les travaux du WG-EMM dépendent, ne peuvent être obtenues que par les observateurs à bord des navires pêchant le krill. La liste suivante donne le type de données

figurant actuellement dans le *Manuel de l'observateur scientifique* de la CCAMLR (section I, partie 2, paragraphe 4) :

- i) observations sur les activités de pêche;
- ii) collecte de données par trait sur la capture et l'effort de pêche;
- iii) distributions représentatives des fréquences de longueurs;
- iv) distribution représentative par sexe et par stade de maturité;
- v) observations sur l'intensité alimentaire;
- vi) observations sur la capture accessoire de juvéniles de poissons; et
- vii) observations sur la mortalité accidentelle de prédateurs (oiseaux de mer et phoques).

3.7 Le Comité scientifique estime qu'il conviendrait d'inclure dans cette liste les données sur les facteurs de conversion qui sont utilisés pour convertir le poids de divers produits de krill en une estimation du poids total vif (annexe 4, paragraphes 2.8 et 2.14).

3.8 Des informations sur les processus de décision utilisés par les armateurs et les capitaines de navires pour formuler les stratégies de pêche sont également requises (annexe 4, paragraphe 2.16). Ces informations sur les campagnes d'évaluation pourraient être acquises au moyen de questionnaires types qui reposeraient sur la liste d'activités identifiées dans le cadre de l'étude réalisée par Butterworth (1988) avec le soutien financier de la CCAMLR. Les membres sont encouragés à réaliser cette tâche et à soumettre leurs commentaires à la prochaine réunion du WG-EMM.

3.9 Le Comité scientifique préconise le déploiement d'observateurs nationaux et internationaux sur les chalutiers visant le krill pour assurer la collecte et la déclaration des informations, conformément au système international d'observation scientifique de la CCAMLR.

3.10 Le Comité scientifique reconnaît que l'on doit en toute priorité déployer des observateurs scientifiques (tant internationaux que du pays même) à bord des navires de pêche visant le krill pendant la campagne d'évaluation synoptique du krill prévue par la CCAMLR pour janvier-février 2000 dans la zone 48 (à laquelle on se référera par la suite en tant que "campagne CCAMLR-2000"). Les informations fournies par les observateurs s'avéreraient importantes pour l'interprétation des résultats de la campagne d'évaluation, particulièrement pendant les opérations de pêche qui auront eu lieu en même temps que la campagne d'évaluation, à diverses échelles spatiales.

3.11 Il convient, durant la campagne CCAMLR-2000, de s'attacher à obtenir des données d'observation sur la démographie du krill à partir des captures commerciales. Chaque jour sur un chalut commercial, les observateurs scientifiques sont tenus d'échantillonner 200 individus de krill, de les mesurer individuellement, et d'en déterminer le sexe et le stade de maturité. Les échantillons seront mesurés à bord, ou préservés dans du formol et mesurés plus tard. En dernier ressort, ils pourraient être congelés. Dans l'éventualité d'un régime d'échantillonnage jugé trop lourd, le Comité scientifique autorise les observateurs à collecter moins d'échantillons, à condition que ces derniers comportent les 200 individus requis.

3.12 Outre le déploiement d'observateurs scientifiques à bord des navires rodés à la pêche au krill, les membres sont encouragés à placer des observateurs spécifiquement sur des navires qui ne mènent ces opérations de pêche que depuis peu, ou qui s'apprentent à le faire

pour la première fois. Les informations fournies par ces navires donneraient un aperçu du développement des opérations de pêche et de l'évolution des stratégies de pêche. Le Comité scientifique reconnaît que le déploiement d'observateurs est limité par la place disponible à bord de certains navires de pêche au krill.

Projets

3.13 En considérant l'avenir du système international d'observation scientifique établi par la CCAMLR, le Comité scientifique reconnaît qu'il est essentiel de mettre en parallèle les conditions dans lesquelles les observateurs mènent leurs opérations et la valeur scientifique des informations qu'ils collectent. À cet égard, il est reconnu qu'il n'est pas toujours possible de satisfaire à toutes les demandes de données.

3.14 Sur les diverses propositions émises par les groupes de travail et coordinateurs techniques relativement au système, le Comité scientifique retient celles qui devront être mises en place durant la prochaine période d'intersession :

- i) Le secrétariat devra faire figurer dans le tableau de l'observateur sur la notion de crépuscule nautique les heures des secteurs de la sous-zone 88.1 situés au sud de 72°S. Les tableaux devraient être simplifiés au maximum (annexe 5, paragraphe 3.68).
- ii) Le secrétariat devra faire figurer dans les carnets d'observation scientifique de la pêche au krill l'enregistrement d'informations sur les taux de conversion des produits de krill, et les membres seront incités à déclarer ces informations au secrétariat (annexe 4, paragraphe 12.2).
- iii) Le secrétariat et les membres devront mettre au point des questionnaires types pour la collecte des informations sur les stratégies de pêche au krill lors des campagnes d'évaluation (annexe 4, paragraphe 12.2).
- iv) Le WG-FSA et le secrétariat devront rechercher des stratégies d'échantillonnage pour mesurer les poissons, et en identifier les implications à l'égard des évaluations (annexe 5, paragraphe 9.11).
- v) Le secrétariat devra s'attaquer aux tâches identifiées par le WG-IMALF *ad hoc* (annexe 5, paragraphes 9.14 et 9.15).

3.15 Le Comité scientifique approuve par ailleurs la recommandation du WG-IMALF (annexe 5, paragraphe 3.63) selon laquelle les observateurs devraient peser au hasard 30 lests de palangre. Il recommande toutefois de réaliser cette procédure au port et, de préférence, au cours d'un contrôle de routine de l'État du pavillon (par ex., en vertu de la mesure de conservation 119/XVII).

3.16 Le Comité scientifique souligne que la responsabilité de l'application des dispositions de la mesure de conservation 29/XVI incombe à l'État du pavillon. Les États du pavillon devraient s'assurer, avant le départ du port, que leurs navires sont équipés pour respecter ces dispositions.

3.17 Le Comité scientifique convient qu'entre autres tâches, les observateurs scientifiques devraient relever des informations sur la manière dont les déchets sont éliminés et sur la perte d'engins en mer. Pour ce faire, le secrétariat devra mettre au point des formulaires spécifiquement conçus pour le relevé et le compte rendu de ces informations (annexe 5, paragraphes 3.52 à 3.54).

3.18 Le Comité scientifique discute de la nécessité d'un guide d'identification des espèces de poissons auquel les observateurs pourraient se référer sur le terrain. Le Comité scientifique convient que, dans un premier temps, les clés taxonomiques des espèces de poissons fréquemment rencontrées dans la pêche à la palangre devraient être extraites de l'ouvrage de Gon et Heemstra (1990) et distribuées aux observateurs scientifiques pour faciliter l'acquisition des données sur la capture accessoire au niveau des espèces. Le secrétariat serait chargé de cette tâche en collaboration avec les coordinateurs techniques. L'usage sur le terrain d'un tel guide par les observateurs scientifiques serait évalué par le WG-FSA et le Comité scientifique lors de la prochaine réunion.

Avis à la Commission

3.19 Le Comité scientifique fait part à la Commission des améliorations constantes qu'il a observées en ce qui concerne le volume et la valeur des données et des rapports soumis dans les opérations de pêche aux poissons. Il remarque que c'est au prix d'un emploi du temps très chargé que les observateurs scientifiques sont arrivés à de tels résultats.

3.20 Le Comité scientifique attire également l'attention de la Commission sur la déclaration régulière au WG-EMM des informations collectées par les observateurs nationaux à bord des chalutiers japonais. Il est important toutefois que la Commission soit consciente de l'insuffisance des informations présentées sur les opérations de pêche au krill. Cette situation serait rectifiée par le déploiement accru d'observateurs scientifiques et la déclaration régulière de leurs données à la CCAMLR. Le Comité scientifique a élaboré un protocole de collecte des données à l'intention de ces observateurs. Il serait souhaitable que la Commission encourage les membres, dans la mesure du possible, à passer des accords bilatéraux et à déployer des observateurs scientifiques internationaux dans les pêcheries de krill.

3.21 Le Comité scientifique préconise de nouveau la présence, chaque fois que cela s'avère possible, de deux observateurs scientifiques à bord des navires de pêche à la palangre, l'un spécialiste des poissons et l'autre, des oiseaux de mer. Le Comité scientifique recommande dans ce cas de définir clairement les responsabilités de collecte de données de chaque observateur avant la campagne, de préférence dans des accords bilatéraux.

3.22 Le Comité scientifique note la valeur des repérages de navires menant des opérations de pêche IUU par les observateurs scientifiques (annexe 5, paragraphe 9.13). Cette tâche avait été approuvée par la Commission (CCAMLR-XVII, paragraphe 8.16) à condition que l'indépendance et l'intégrité des observateurs scientifiques ne soient nullement mises en cause et que cette activité soit limitée à la collecte des données pour le compte du Comité scientifique. Le Comité scientifique exige que dans leurs rapports les observateurs scientifiques poursuivent la déclaration des données concernant les repérages.

3.23 Le Comité scientifique recommande à la Commission de demander au SCOI de procéder lui-même à l'examen des rapports d'observation afin de s'assurer que les

informations fournies sont parfaitement claires. Les informations directement pertinentes au SCOI figurent principalement dans la section "observation des activités des navires de pêche" des rapports des observateurs.

3.24 Le Comité scientifique souhaite rappeler à la Commission que le respect des mesures de conservation par un navire, ainsi que la présentation des rapports de capture et d'effort de pêche et des données à échelle précise provenant des activités du navire, demeurent la responsabilité de l'État du pavillon.